

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011009

Signataire : ED/

OBJET :Prise en charge des frais de missions du maire et d'un conseiller municipal lors de leur participation au Forum Européen pour la sécurité.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2123-18-1 portant sur la prise en charge des frais de transports et de séjours des élus lors de déplacement hors du territoire de la commune,

Vu le budget communal,

Considérant la tenue du comité exécutif et de l'assemblée générale du forum européen à Gênes (Italie) le 19 mai 2011 ainsi que l'organisation du 1^{er} sommet euro méditerranéen sur les nouvelles technologies pour la sécurité urbaine le 20 mai 2011,

Considérant la candidature de la commune pour accueillir la prochaine conférence internationale sur la sécurité urbaine,

Considérant la nécessité de la présence du maire et d'un représentant du conseil municipal au comité exécutif qui décidera de la ville organisatrice de la prochaine conférence internationale,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de la participation du maire Jacques SALVATOR et du conseiller municipal Bernard VINCENT, au Forum européen pour la sécurité se tenant les 19 et 20 mai 2011 à Gênes en Italie.

DECIDE de la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement relatifs à cette participation.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011